



**DIRECTION DES CLIENTS
PROFESSIONNELS**

S A HENNART
ZI DU CHATEAU
RUE DENIS PAPIN
62220 CARVIN

Vos informations client

► **Votre référence client :**

300 000 020 427

► **Lieu de consommation :**

S.A. HENNART
RUE DENIS PAPIN
62220 CARVIN

Gaz naturel :

Installation : 0000070657
PCE : 01364399410385
Profil et CAR : P12 000 000 102 887

► **Autres informations :**

Siret :
31816635200027

Vos contacts utiles

► **Services Clients :**



Du lundi au vendredi : 8h30 - 18h00
tel. 0969 398 585*



clientpro@contact.engie.com
pro.engie.fr



ENGIE
Service clients professionnels
TSA 15702
59783 LILLE CEDEX 9

► **Dépannage 24H/24 :**

Gaz naturel : 0800 47 33 33**

*Appel Non Surtaxé

**Service & appel gratuits

Vos prochaines échéances

► **Prochaine facture :**

vers le 16 septembre 2022

► **Prochain relevé :**

vers le 16 septembre 2022

Avec la facture en ligne, dès l'émission
de votre facture, vous pouvez la
consulter et la télécharger à tout
moment depuis votre Espace Client.



MONTANT TTC prélevé le 1 septembre 2022

32,19 €

Cette facture est basée sur une télé-relève de vos consommations.

■ gaz naturel	18,90 €
■ services et prestations techniques	7,90 €
total hors toutes taxes	26,80 €
Taxes et contributions	2,63 €
total HTVA	29,43 €
TVA à 5,50 % calculée sur 21,53 €	1,18 €
TVA à 20,00 % calculée sur 7,90 €	1,58 €
Total TVA (TVA payée sur les débits)	2,76 €
total TTC	32,19 €
montant à prélever	32,19 €

Un paiement anticipé ne donnera lieu à aucun escompte.

Détails au verso ->



➔ **Pour mieux comprendre votre facture**

Vous trouverez au verso le détail de vos consommations et de votre facturation (totaux hors taxes, par TVA et toutes taxes comprises).

➔ **Pour être facturé au réel**

Pour votre prochaine facture un technicien procédera à la relève des index de votre compteur. Ce relevé doit être effectué au moins une fois par an.

Votre contrat d'énergie

► Gaz naturel : Votre offre de fourniture de gaz naturel offre de marché

- Votre contrat arrive à échéance le 30/06/2023. Il sera renouvelé tacitement (préavis de résiliation : 2 mois).
- pr fixe & loc détente coffret débit : 16 m3/h.
- Compteur communicant.
- Tarif d'acheminement T2

Gaz naturel

Abonnement (°) du 15/07/22 au 14/08/22 sur la base de 18,55 euros HT par mois
Consommation TQ1 du 15/07/22 au 14/08/22

n° de compteur	ancien index	nouvel index	conso m3	coefficient conversion	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
785	65655	65655	0	12,36	0	222,55	18,90	5,5%
						0,03875	0,00	20,0%

Taxes et Contributions

Contribution tarifaire d'acheminement

conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
		2,63	5,5%

Services et prestations techniques

Espace Client
Fact. électronique - abonnement
Location de comptage
Location bloc détente - coffret

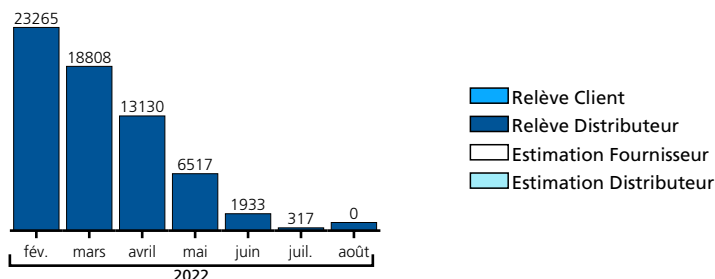
conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
		Gratuit	
		Gratuit	
		2,38	20,0%
		5,52	20,0%

Total de votre facture

Total hors TVA en euros	Total TVA au taux de 5,5%	Total TVA au taux de 20,0%	TOTAL TTC en euros
29,43	1,18	1,58	32,19

Historique de vos consommations en kWh

Gaz naturel



Historique de votre facturation en €

2021		
	oct.	483,74
	déc.	1 876,00
2022		
	fév.	2 507,18
	avril	1 868,95
	juin	541,80
	juil.	49,17
	août	32,19

Montants TTC, services compris

Comprendre votre facture

Les taxes et contributions liées à l'énergie

Détail des renvois sur votre facture :

(0) Abonnement : comment est calculé son prix ?

Ce prix mensuel est calculé à partir de votre abonnement annuel sur la base d'un mois de 30 jours et arrondi au centime d'euro le plus proche. L'abonnement est facturé en fonction du nombre de jours réels facturés.

Exemple : sur la base d'un abonnement de 190 € HT par an, vous paierez en janvier (31 jours) $190 \times (31/365) = 16,14$ € HT.

Nos prix de quantité gaz incluent la contribution au tarif spécial de solidarité gaz

* TICGN : Taxe Intérieure sur les Consommations de Gaz Naturel.

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) :

Payée sur les débits, elle s'applique à l'abonnement, la consommation, les prestations, les contributions et taxes locales d'électricité.

Contribution tarifaire d'acheminement (CTA) :

Tous les clients y sont assujettis. Pour le gaz naturel, elle est calculée sur la base du tarif d'acheminement ; pour l'électricité sur la base de la puissance souscrite, de la version d'utilisation et du type de comptage. Cette taxe est reversée à la caisse nationale des industries électriques et gazières.

Taxes sur la consommation d'électricité :

Ces taxes sont appliquées à toutes les ventes d'électricité en France. Depuis le 01/01/11, elles sont calculées sur la base de la consommation facturée du prix national 0,0008 EUR multiplié par un coefficient (8,0000 pour la commune et 4,0600 pour le département).

Le prix appliqué qui en résulte est indiqué dans la colonne prix unitaire HT en euros.

Contribution :

La contribution aux charges de service public de l'électricité est reversée à la caisse des Dépôts et Consignations.

La commercialisation et la distribution de l'énergie

Le fournisseur :

ENGIE est votre fournisseur d'énergie qui commercialise des offres à prix de marché de gaz naturel et d'électricité. C'est votre interlocuteur unique pour toutes les questions liées à votre contrat d'énergie.

Le distributeur :

Son rôle est notamment d'assurer la distribution de l'énergie et l'entretien des réseaux.

Il intervient, par exemple, lors du raccordement de votre local au réseau et lors du relevé des compteurs.

La facturation

La facture basée sur index estimé :

Les estimations de consommation, permettant d'établir votre facture, sont effectuées par le fournisseur pour le gaz naturel et par le distributeur pour l'électricité. Ces estimations sont calculées en fonction d'un historique de vos consommations.

La facture basée sur un relevé des consommations :

Les relevés de compteur sont effectués par votre distributeur. Si vous êtes absent lors du passage du technicien, le distributeur transmet au fournisseur une estimation de votre consommation.

Avis de prélèvement automatique

Conformément à votre demande, le montant de votre facture sera prélevé sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées. Merci de nous signaler toute modification de vos coordonnées bancaires.

Facture n° 320006514999 du 17/08/22

S A HENNART

Réf. de votre compte : 300000020427

Réf. Unique de Mandat : 00GAM0022893

Id. Créancier SEPA : FR03RAP002381

montant TTC

32,19 euros

prélevé le :

01/09/2022

(date limite de paiement)

Titulaire du compte

S A HENNART

Références du compte

nom de la banque

BNP PARIBAS - AG LENS

IBAN

FR76 3000 4005 1800 0251 2100 612

Comprendre votre facture

Les moyens de paiement

Différents modes de paiement s'offrent à vous.

- **La mensualisation** : le règlement de vos factures se fait tous les mois, par prélèvement automatique sur votre compte bancaire. Votre budget énergie est ainsi lissé sur l'année.
- **Le prélèvement automatique** : pour y souscrire, rendez-vous dans votre espace client à la rubrique « contrat et services » pour remplir votre formulaire en ligne.
- **La carte bancaire** : disponible dans votre espace client sur paiement.pro.engie.fr ou appelez le numéro dédié 09 77 405 405 (prix d'un appel local non surtaxé).
- **Le règlement par TIPSEPA** : retournez daté et signé votre TIPSEPA pré-rempli à l'adresse indiquée.
- **Le chèque** : joindre votre chèque au coupon de paiement non signé.

Pour modifier votre mode de paiement, appelez votre Service Clients (numéro indiqué en 1^{ère} page de votre facture dans le bloc « Vos contacts utiles »).

Taux d'intérêt appliqué en cas de retard de paiement : 10,50%, indemnité forfaitaire de recouvrement : 40 euros HTT

En cas de réclamation et de litige

Toute réclamation peut être adressée à votre service clients à travers le formulaire en ligne sur le site pro.engie.fr ou par courrier : ENGIE - Service Clients Professionnels - TSA 15702 - 59783 LILLE CEDEX 9

En cas d'insatisfaction à notre courrier de réponse ou bien d'absence de retour, vous pouvez contacter le médiateur ENGIE. Il faut avoir eu recours préalablement aux deux premiers niveaux de réclamation, et ne pas être satisfait par la solution apportée.

L'accès au médiateur est libre et gratuit. Huit valeurs, dont celles d'impartialité et de respect du contradictoire, guident ses interventions. Il est signataire de la Charte des Médiateurs de services au public. Il doit être saisi par écrit :

Via internet : engie.com/mediateur ou par lettre simple à l'adresse suivante :

Médiateur ENGIE - TSA 27601 - 59973 TOURCOING Cedex

En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès de ENGIE n'a pas permis de régler le différend dans un délai de 2 mois, vous pouvez saisir le Médiateur National de l'Énergie - Libre réponse n° 59252 - 75443 PARIS Cedex 09 ou www.mediateur-engie.com

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie sur : www.energie-info.fr ou au numéro 0 800 112 212 (service & appel gratuits).